

Projet de délibération du 10 février 2025 de Mmes et MM. Salma Selle, Matthias Erhardt, Olivia Bessat-Gardet, Florian Schweri, Jean-Marie Mellana, Valentin Dujoux, Anna Barseghian, Ana Maria Barciela Villar, Brigitte Studer, James Berclaz-Lewis, Maryelle Budry, Uzma Khamis Vannini, Yves Herren et Roger Gaberell: «Un mémorial en l'honneur des personnes touchées par le VIH/sida».

(renvoyé à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse
lors de la session du Conseil municipal du 11 mars 2025)

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

Les familles, les amis et les proches des victimes du VIH/sida méritent un lieu de recueillement et de mémoire pour honorer leurs êtres chers. Un mémorial offrirait un espace de réflexion et de commémoration pour toutes les personnes touchées directement ou indirectement par la maladie.

Depuis l'émergence du VIH/sida dans les années 1980, les discriminations qui ont entouré les premières prises en charge de la maladie, la stigmatisation des personnes touchées et le manque initial de mobilisation des pouvoirs publics ont laissé des traces indélébiles dans nos sociétés. La commémoration des victimes du VIH/sida est un outil de sensibilisation important pour rappeler l'importance de la prévention, du dépistage et de l'accès aux traitements.

Rappelons que les personnes dans le milieu de la santé, de la recherche et des associations ont joué un rôle crucial dans la lutte contre le VIH/sida, souvent dans des conditions difficiles et avec peu de moyens. Un mémorial serait également un hommage à leur engagement et à leur contribution.

De nombreuses villes à travers le monde, comme New York, Londres et San Francisco, ont déjà érigé de tels monuments. Ces mémoriaux rappellent l'importance de la lutte contre l'épidémie, honorent les victimes et sensibilisent les générations présentes et futures aux enjeux de santé publique.

Genève, en tant que siège de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et du Fonds mondial de lutte contre le sida, ainsi que lieu d'implantation de nombreuses organisations internationales actives dans le domaine de la santé, occupe une position unique. La Ville a un rôle primordial à jouer pour montrer son engagement en faveur de la coopération internationale, de la lutte contre les discriminations et de la préservation de la mémoire collective.

Enfin, la stigmatisation sociale persistante et les discriminations sont encore une réalité pour de nombreuses personnes vivant avec le VIH. Ce mémorial pourrait ainsi servir de rappel puissant à la société de sa responsabilité dans la lutte contre les discriminations. En commémorant le passé, il encouragerait également les vivants, en leur offrant un symbole d'espoir, de solidarité et de résilience, tout en sensibilisant le public aux enjeux actuels liés au VIH/sida.

Considérant:

- la nécessité de créer un lieu de commémoration pour les proches des victimes du VIH/sida et pour les personnes vivant avec le VIH;
- le rôle de la Ville de Genève sur la scène internationale;
- l'importance de créer un mémorial en l'honneur des personnes touchées par le VIH/sida pour préserver la mémoire collective, sensibiliser aux enjeux de santé publique et lutter contre les discriminations passées et présentes,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit complémentaire de 100 000 francs destiné à la construction d'un mémorial des victimes du VIH/sida, en concertation avec les associations actives dans le domaine.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. La dépense sera amortie selon les règles en vigueur.